

Ce qui suit s'adresse aux personnes qui postulent pour un emploi au
Gymnázium Bilingválne à Žilina ressortissants d'un pays non membre de l'UE
qui reconnaît la convention Apostille !

EN CE QUI CONCERNE LES POSTULANTS DONT LES PAYS NE SONT PAS SIGNATAIRES DE LA CONVENTION APOSTILLE, VEUILLEZ VOUS RAPROCHER DES AUTORITÉS COMPÉTENTES DE VOTRE PAYS ET / OU DE L'AMBASSADE SLOVAQUE.

<https://www.hcch.net/fr/instruments/conventions/specialised-sections/apostille/>

Pour travailler, et donc séjourner en République slovaque, une personne postulant pour un emploi en République slovaque doit obtenir **un permis de séjour**. Précisément, il s'agit d'un permis de séjour temporaire à des fins d'emploi. Pour l'obtenir, il faut soumettre un formulaire de demande à l'ambassade slovaque de son pays d'origine/de résidence. Le formulaire officiel peut être téléchargé auprès [du ministère slovaque des Affaires intérieures](#).

Les étapes à suivre :

- 1- **Pour faire la reconnaissance du diplôme :** Pour cela vous devez les faire traduire en slovaque par un traducteur assermenté et envoyer les documents au ministère slovaque des affaires étrangères. (attente de 2 mois minimum), rapprochez-vous de l'ambassade slovaque de votre pays de résidence.

Les traductions à faire. (liste exhaustive)

- a. Attestation des diplômes. (du master et plus)
 - b. Notes de l'examen
 - c. Les attestations de travail dans les pays où vous avez travaillé avant (pour valider votre expérience et augmenter votre salaire en fonction de la grille tarifaire des fonctionnaires slovaques.)
 - d. Le diplôme DALF C1 ou C2 / diplôme / DELF B2 (si vous n'avez pas la nationalité française ou si votre pays n'a pas le français comme langue officielle)
- 2- Il faut soumettre un formulaire de demande à l'ambassade slovaque de son pays d'origine/de résidence. Une date vous sera proposé pour vous présenter à la police de l'immigration en Slovaquie. Il faut donc arriver avec les documents suivants traduits et apostillés

Le formulaire officiel peut être téléchargé auprès [du ministère slovaque des Affaires intérieures](#).

les documents à présenter sont :

- deux photos couleurs identiques (3 x 3,5 cm)
- une preuve de paiement des frais administratifs (comme requis par le type de résidence concerné)

- document de voyage valide (passeport)
- document indiquant le but de la résidence (voir avec l'école)
- documents apostillés prouvant le niveau d'éducation
- document justifiant un casier judiciaire apostillé vierge : : Un casier judiciaire (apostillé) vierge - selon l'OIM - est justifié par la présentation d'une déclaration de casier judiciaire délivrée dans le pays d'origine du demandeur ainsi que d'une déclaration de casier judiciaire délivrée dans le pays où le demandeur a résidé pendant plus de 90 jours au cours de 6 mois consécutives, au cours des 3 dernières années.
- justificatif de domicile (l'école le fournit)
- une preuve de couverture financière (promesse d'embauche de l'école)

En général , des informations sur tout ce qui est mentionné ci-dessus, y compris les frais exacts requis, peuvent être trouvées à l'adresse suivante, qui renvoie au

[Centre d' information sur les migrations de l'OIM](#) .

Dans le cas où l'on postule pour un emploi au Gymnázium bilingválne de Žilina, **le document indiquant le but de la résidence, le justificatif de domicile et la preuve de couverture financière** doivent être obtenus **en accord avec l'administration de l'école**.

Pour indiquer le but de la résidence, il faut également présenter un document apostillé prouvant son niveau d'éducation (un diplôme universitaire apostillé), reconnu **par le ministère de l'Éducation de la République slovaque**.

L'apostille doit être obtenue dans le pays d'origine et est apposée directement sur le diplôme universitaire original.

La procédure à suivre pour faire reconnaître son diplôme par le Ministère slovaque de l'Éducation est expliquée en détail sur le [site Internet du Ministère](#) .

Tous les documents doivent être traduits en slovaque par un traducteur assermenté.

Les frais administratifs ne sont pas pris en charge par l'école, mais elle fera le maximum pour faciliter la communication avec les administrations slovaques compétentes.

Encore une fois, plus de détails peuvent être trouvés aux adresses suivantes :

- [Centre d' information sur les migrations de l'OIM](#)
- [Ministère slovaque de l'Éducation, reconnaissance des diplômes étrangers](#)